

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté
en exercice : 44**

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 22.04.2025
Convocation faite
Le 01.04.2025**

**Délibération
N°2025-04-092 Bis**

**Annule et remplace la
délibération n°2025-04-092 :
Accord cadre alloti
à bons de commande pour
le transport d'enfants
et le transport occasionnel
de personnes (période
septembre 2025 – août 2028)**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le lundi quatorze avril à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Richard DEBOWSKI, M^{me} Mireille LARCHER (représentante de M. Pascal GILLAUD), M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT (jusqu'au point 2025-04-085), M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Teddy BISKUPSKI (représentant de M. Bernard DEFORGE), M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET (à partir du point 2025-04-050), Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Philippe RAVIDAT), Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Fabien PRIGNON), M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Pascal GILLAUD (représenté par M^{me} Mireille LARCHER), Mathieu SONNET (pouvoir à M^{me} Magali CAPLET), M^{mes} Lilliane PASSEFORT (pouvoir à M. André ESCOBAR), Angélique WAUTOT (à partir du point 2025-04-086, pouvoir à M^{me} Jennifer PECHEUX), MM. Antoine DI CARLO (pouvoir à M^{me} Isabelle FABRE), Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE (représenté par M. Teddy BISKUPSKI), Jean-Claude GRAVIER (pouvoir à M^{me} Dominique FLORES), M. Sébastien PAULET (jusqu'au point 2025-04-049), M^{mes} Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M^{me} Dominique FLORES, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu la prise en charge, par la Communauté de Communes, par voie de marchés publics allotis, du transport des scolaires de son territoire vers les piscines, vers les équipements sportifs pour les enfants des sections sportives, ainsi que des déplacements occasionnels,

Considérant la date de fin du marché n°22 AS 01 05 fixée au 31 août 2025,

Vu les dispositions du Code de la Commande Publique, notamment des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1 et R. 2161-2 à R. 2161-5,

Vu les articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du même Code,

Considérant la relève des seuils des appels d'offres à 221 000 € HT applicables aux marchés publics depuis le 1^{er} janvier 2024, la procédure employée étant celle de l'accord cadre alloti à bons de commande,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **autorise** le Président à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert,

* **autorise** la publication d'un avis d'appel à la concurrence pour un accord cadre à bons de commandes allotis pour des prestations de service de transports selon la décomposition suivante :

- forme d'un accord cadre, mono attributaire, à bons de commande,
- durée ferme de 3 ans, soit du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2028 inclus,
- procédure d'appel d'offres ouvert selon l'allotissement et les seuils de commande suivants :

Lot 1	Transport des enfants du secteur de GIVET/ VIREUX dans le cadre d'activités scolaires et sportives :	Définition des secteurs
		Enfants scolarisés dans le secteur de GIVET/VIREUX concerne les communes de :
	≡ Scolaires vers la piscine communautaire de Vireux Wallerand ≡ Élèves de la section sportive du collège de Vireux Wallerand vers le terrain de football de Vireux-Molhain ≡ Scolaires de la section multidisciplinaire du collège VAUBAN à GIVET vers les sites sportifs concernés	≡ Givet, ≡ Aubrives, ≡ Vireux-molhain, ≡ Vireux-wallerand ≡ Hargnies ≡ Chooz
Lot 2	Transport des enfants du secteur de FUMAY / REVIN dans le cadre d'activités scolaires et sportives :	Enfants scolarisés dans le secteur de FUMAY/REVIN concerne les communes de :
	≡ Scolaires vers les piscines communautaires de REVIN, FUMAY, VIREUX-WALLERAND (config 3 piscines) ≡ Scolaires vers les piscines communautaires de REVIN, VIREUX-WALLERAND (config 2 piscines)	≡ Haybes, ≡ Fumay, ≡ Revin
Lot 3	Transport occasionnel de personnes :	Lieux de départ
	≡ Comme par exemple des élus de la Communauté à l'occasion de la mission d'étude... ≡ Scolaires dans le cadre d'actions ponctuelles (sensibilisation à la protection de l'environnement, sorties de la classe foot, etc...)	Les départs s'effectueront depuis les communes du territoire de la CCARM (soit de GIVET à REVIN-ANCHAMPS) sauf spécifications différentes demandées au devis préalable

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

